

**Liminaire  
Comité Départemental  
de l'Action Sociale  
des Bouches-du-Rhône  
le 16 novembre 2023**

Madame la Présidente,

**F.O. Finances 13** se félicite des actions (Arbre de Noël, Séjours enfants, Sortie famille, Consultations notariales et avocats etc ...) offertes par la délégation aux agents du département qui rencontrent toujours un vif succès grâce au dévouement et au sérieux de la délégation départementale malgré un effectif restreint.

Nous tenons à la remercier et l'assurons du soutien de notre organisation syndicale pour le maintien d'une action sociale MINISTÉRIELLE qui passe par un réseau départemental au plus proche des agents, qui est plus que jamais nécessaire.

Il n'en va pas de même quant à l'Action Sociale Nationale qui s'applique à tous les agents du ministère.

Ainsi dans une période de crise économique marquée par une forte inflation, une baisse continue du pouvoir d'achat et une détérioration des conditions de travail accrue par la suppression de dizaines de milliers d'emplois, la **Fédération des Finances F.O.** réaffirme la nécessité d'une politique d'action sociale ambitieuse et de qualité pour les agents actifs et retraités et exige que l'action sociale demeure une priorité ministérielle.

Face aux besoins croissants des bénéficiaires de l'action sociale, **F.O. Finances** revendique :

- une restauration collective de proximité et de qualité ;
- le respect de l'harmonisation tarifaire dans les restaurants financiers ;
- la sauvegarde des structures menacées de fermeture,
- la pérennisation des subventions liées à la loi EGALIM et à l'inflation ;
- une revalorisation du titre restaurant à hauteur de 10 € et une augmentation de la participation de l'administration à son financement ;
- une augmentation des réservations de logements par l'ALPAF. L'attribution d'un logement reste plus que jamais une des préoccupations majeures des agents ;
- la rénovation régulière des immeubles et des logements proposés aux bénéficiaires ;
- l'amélioration et la réévaluation régulière de l'ensemble des aides et prêts de l'ALPAF ;
- la réservation de berceaux supplémentaires ;
- une offre vacances-enfants riche et variée, sans augmentation de la participation des familles. L'accueil en centres de vacances des enfants porteurs de handicaps doit être poursuivi et amélioré ;
- le maintien d'une offre vacances-famille pour les agents actifs et retraités à des tarifs sociaux ;
- le maintien de la rénovation des résidences EPAF ;
- l'application d'une politique adaptée aux besoins des retraités : prestations de qualité et communication efficace, rétablissement des chèques vacances.

Cette politique impose :

- le maintien d'un réseau départemental de l'Action Sociale avec les effectifs et moyens en nombre suffisant ;
- la possibilité pour tout agent de candidater au poste de délégué quelle que soit sa catégorie, avec des garanties sur son déroulé de carrière ;
- le respect de la procédure de recrutement conformément au cadre de l'arrêté du 15 janvier 2022 ;
- la nomination de correspondants sociaux et l'octroi de décharges d'activité par les directions, indispensables à l'exercice de leurs missions ;
- des crédits d'action locale permettant la mise en place d'une véritable politique d'actions locales initiée par les CDAS, sans application de la réserve budgétaire prudentielle ;
- un dialogue social de qualité et une communication renouvelée.

Par ailleurs, la **Fédération des Finances F.O.** constate la complexité de la gouvernance de l'action sociale, déjà exprimée par **F.O. Finances** dès 2007 au moment de l'autonomisation des associations (AGRAF, ALPAF, EPAF).

Malgré 5 ans de travaux, de bilan et d'audits, le choix de mettre en place une strate supplémentaire sous forme d'une "association faîtière" ne répondra pas aux besoins de simplification et d'efficacité au bénéfice des agents.

**F.O. Finances** revendique une amélioration des prestations et une meilleure visibilité de l'offre actuelle.

C'est pourquoi, **F.O. Finances 13** dénonce la nouvelle organisation du réseau de l'action sociale avec la création d'un responsable régional, sans plus-value pour les bénéficiaires.

Cette politique, dangereuse, induit une perte d'autonomie des délégations.

Pour rappel, la crise sanitaire a démontré toute l'importance d'un réseau d'action sociale départementale, au plus près des agents et des services.

**F.O. Finances 13 trouve inacceptable que l'action sociale, élément essentiel de cohésion sociale, soit fragilisée par des réformes successives et combattra toute tentative d'inter-ministrialisation.**

Madame la Présidente, nous n'ignorons pas que cette instance n'a pas le pouvoir décisionnel concernant les revendications nationales, cependant les revendications de notre fédération impactent l'action sociale départementale et notre délégation tient à les reprendre dans ce comité.

La délégation FO Finances 13

Béatrice MARTINEZ

[beatrice.martinez@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:beatrice.martinez@dgifp.finances.gouv.fr)

Valérie LANTELME

[valerie.lantelme@douane.finances.gouv.fr](mailto:valerie.lantelme@douane.finances.gouv.fr)

Géraldine SIMON

[geraldine.simon@insee.fr](mailto:geraldine.simon@insee.fr)

Véronique DI MEGLIO

[veronique.dimeglio@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:veronique.dimeglio@dgifp.finances.gouv.fr)